

<p style="text-align: center;">Atelier : 8 <i>Citoyenneté, écoute et prévention</i></p>

Introduction de cadrage, problématique générale

La Loi d'orientation place l'élève au centre du dispositif d'enseignement et confie, entre autres à l'école, la mission de former des hommes et des femmes capables d'adaptation, de créativité et de solidarité.

Dans ce cadre là, l'écoute et la prévention favorisant une prise de conscience de soi et des autres deviennent éléments de citoyenneté.

Questionnement de l'atelier

- 1) Comment mobiliser les équipes éducatives sur la problématique de l'écoute et de la prévention dans cette optique ?
- 2) Comment susciter des actions dans l'établissement pour comprendre et gérer les difficultés des élèves dans cette perspective (détresse, absence de repères, d'écoute) ?
- 3) Comment identifier les élèves pouvant justifier d'un suivi personnalisé au travers de cette démarche ?
- 4) Comment mettre en place des stratégies susceptibles de favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs responsabilités vis à vis d'eux-mêmes, des autres dans leur vie sociale et personnelle ?

Cet atelier rassemblait des établissements témoins ayant mis en place des actions de prévention (santé, sécurité), d'autres des dispositifs d'écoute. Ces deux démarches sont assez différentes, néanmoins la synthèse est construite sur les convergences observées.

Pour mobiliser les équipes, il faut qu'un certain nombre de facteurs soient réunis : tout d'abord qu'un malaise soit ressenti dans l'établissement par un nombre significatif de personnes, appartenant à plusieurs catégories, que des réponses ponctuelles aient déjà été apportées, qui aient montré à la fois leur intérêt et leurs limites, qu'il y ait une réelle volonté du chef d'établissement

pour valoriser, diffuser les réponses apportées et offrir, par une formation interne ou externe, les possibilités à tout adulte de s'informer et/ ou de se former.

S'appuyer sur les premières réponses apportées

A l'origine des mises en place des différents dispositifs d'écoute et de prévention, il y a dans les établissements témoins, un sentiment diffus de malaise, la perception d'une détérioration d'ensemble, avec de plus en plus d'élèves en difficulté scolaire mais aussi sociale (psychologique, financière, culturelle...), le tout étant perçu dans son lien avec la paupérisation, sociale et culturelle, des familles. Ces établissements ne connaissent pas de problèmes de discipline particuliers, il n'y a pas de violences. Les premières réponses de l'établissement ont été assurées par les pôles santé et/ou vie scolaire, actions de prévention (toxicomanie, sexualité...) mais aussi suivi individuel, ponctuel d'élèves par tel ou tel adulte, parfois un enseignant, sans regroupement d'informations et sans communications.

Inventorier les ressources

Les démarches des établissements sont évidemment liées à leur spécificité et à leur histoire, mais tous ont souligné la nécessité de faire l'inventaire de toutes les ressources disponibles. Celles offertes par l'institution : par exemple, il existe des crédits pour les Comités d'Education à la Santé et à la citoyenneté qui restent inemployés, faute de demandes. Il suffit pourtant pour en bénéficier de faire remonter au rectorat les projets d'établissements sur ces objectifs ; ces crédits peuvent aider aussi bien à la formation qu'à des interventions... Mais, à côté de ces aides financières institutionnelles, il faut aussi faire l'analyse des compétences de chacun, des pratiques plus ou moins informelles déjà en place dans l'établissement : les actions de prévention, d'information déjà en place, l'agent à qui les élèves se confient volontiers par exemple... Les possibilités d'interventions extérieures doivent aussi être envisagées : sans "lâcher" ce qui se fait à l'intérieur, l'établissement a tout intérêt à chercher des relais à l'extérieur, auprès des professionnels de la prévention, de la sécurité, de l'aide.

Instituer et former pour sensibiliser

C'est le plus souvent pour donner de la cohérence aux différentes actions mises en place, pour les mettre en synergie et augmenter leur efficacité individuelle qu'un dispositif d'ensemble est ressenti comme un besoin. Cela passe par une institutionnalisation, moyen de faire connaître au plus grand nombre ce qui se fait et aussi opportunité offerte aux personnels jusque-là à l'écart pour s'intégrer à la démarche. Dans tous les établissements témoins, la place de la formation a été soulignée. Elle peut intervenir en préalable, moment privilégié pour penser le dispositif, pour repérer les compétences à construire ou comme accompagnement d'une pratique, moment pour échanger sur les difficultés, pour se doter d'une culture commune. Il semble que la mise en place d'une formation dans l'établissement soit un moyen fort de sensibiliser l'ensemble des personnels. C'est aussi une occasion de faire travailler ensemble enseignants et non-enseignants, de faire évoluer les représentations des uns et des autres sur chacune des catégories d'intervenants, de mieux faire connaître leurs spécificités et leurs limites.

Ecouter, donner la parole

La possibilité de participer à des temps d'information et de réflexion pour l'ensemble d'une équipe semble un bon moyen pour que chacun se sente concerné même s'il ne s'implique pas. Il ne peut y avoir bien sûr aucune obligation pour un enseignant ou un agent par exemple à s'engager dans un dispositif d'écoute ou de prévention mais aucun adulte d'un établissement scolaire ne peut refuser d'entendre ou de voir une souffrance d'élève. Un rappel des textes et des missions de l'enseignant peut utilement clarifier les choses. C'est un état d'esprit qu'il s'agit de créer : chacun a la parole et a le droit d'être écouté et ceci à tout moment et en particulier dans les cours. L'atelier s'est interrogé sur le rôle de l'enseignant comme écoutant : comment amener chaque enseignant, mais sans doute aussi chaque adulte, à accepter de ne pas être seulement un spécialiste, un expert, même s'il doit le rester d'abord, comment construire l'idée qu'on peut faire apprendre tout en étant à l'écoute ? C'est sans doute un des aboutissements de la réflexion des ateliers : les dispositifs spécifiques ne dispensent pas, bien au contraire, d'une attitude d'intérêt quotidienne. Peut-être même qu'une meilleure reconnaissance des individus dans la classe, la cour, le self pourrait éviter beaucoup de souffrance chez les élèves et le recours à des dispositifs spécifiques, extérieurs aux lieux de vie habituels de l'élève. À cet égard, l'expérience des écoles où fonctionnent des conseils d'école, où les élèves analysent les problèmes rencontrés par le groupe, verbalisent ce qui s'est passé, essaient de trouver comment on aurait pu faire autrement, comment on fera la prochaine fois, semble intéressante. Les temps de parole individuels et collectifs donnés aux élèves manquent dans la plupart des établissements secondaires. Dans les questionnaires de l'enquête nationale, les lycéens ont demandé massivement plus d'écoute de la part de leurs professeurs et en particulier de leurs professeurs principaux. Certains établissements ont institué des temps de parole en groupe (en demi-classe, une heure par mois) dans une salle qui ne sert qu'à ça et en présence de deux adultes (un enseignant, plus le médecin scolaire ou l'infirmière...). Ces réunions obligatoires sont thématiques (MST, violences, vol, drogue, sexualité...) Les règles de confidentialité sont établies et bien respectées. Ces réunions partent des questions écrites des élèves auxquelles les adultes apportent parfois des réponses mais pas toujours, c'est la parole des élèves qui est privilégiée, l'écoute. Ces séances permettent parfois de repérer la difficulté, la souffrance d'un élève et peuvent se prolonger par un entretien individuel. C'est un exemple parmi d'autres pour donner la parole aux élèves et modifier le rapport adulte/élève.

Se former à l'écoute

Identifier l'élève qui a besoin d'aide, qui est en souffrance n'est en effet pas toujours facile : certains ne "posent pas des actes", ils ne posent pas de problèmes de discipline, ils ont des résultats scolaires moyens ou à peine moyens. Comment déceler cette détresse silencieuse ? Une des réponses pourrait être la communication, le regroupement des observations, mêmes ténues, des différents adultes de toutes formations qui sont en contact avec le jeune, pour repérer d'éventuelles convergences et tenter ensuite une approche du jeune par la personne qui semble le plus à même de la réussir. Apprendre à observer, c'est d'abord savoir ce qui peut être un signe, c'est une compétence que la plupart des adultes d'un établissement scolaire n'ont pas : la formation initiale et continue des personnels ne prend guère en compte cette dimension, sauf pour les personnels de santé bien sûr. On ne peut s'improviser écoutant sans s'exposer à de

dangereuses dérives pour l'écouté et l'écoutant. Il y a une obligation de réussite. La relation de confiance est à construire avec le jeune, il faut apprendre à ne pas se projeter, à reformuler, mais aussi à savoir passer le relais à d'autres professionnels, à s'interroger sur soi, sur ses motivations dans ce rôle d'écoutant. Sans formation, il y a risque d'épuisement, et ce n'est pas parce qu'un problème a été dit et entendu qu'il est réglé.

Des jeunes à l'écoute d'autres jeunes ?

Des lycéens, s'appuyant sur le constat que les jeunes qui souffrent se confient plus volontiers à des pairs qu'à des adultes, ont envisagé de créer un point d'écoute d'élèves par des élèves. Avec l'accord du jeune, le recours à un adulte pourrait être envisagé par la suite. L'atelier s'est interrogé sur ce projet. Ne faut-il pas éviter que l'écoutant soit majeur pour des questions de droit, l'obligation de dénoncer, en particulier en cas de risque pour le jeune ? Les risques pour l'écoutant ne sont-ils pas trop grands ? Quelles précautions faudrait-il prendre ? Intervenir à deux ?

Ces lycéens ont insisté par ailleurs sur l'importance de l'anonymat, sur l'obstacle que constitue le lieu clairement identifié qui signale l'élève qui y entre comme ayant tel ou tel problème. Ils donnent comme exemple l'intérêt qu'il y a à mêler les documents d'information sur des problèmes sensibles à d'autres, culturels, techniques, professionnels qui permettent d'y accéder sans être repéré.

Les emplois-jeunes présentent l'intérêt d'être très disponibles, très présents sur le terrain. Leur statut particulier, à l'écart des différents réseaux identifiés de l'établissement, leur âge, leur culture en font des interlocuteurs privilégiés pour les élèves. Mais la difficulté reste toujours la même : que communiquer ? à qui ? avec quelles garanties ? Ne parler qu'avec l'accord de l'élève ? Dans tous les cas ? En tout cas l'adhésion, la démarche volontaire de l'élève, sa demande d'aide sont indispensables même si ce ne sont pas toujours des préalables.

S'assurer de la faisabilité et rassurer

Un obstacle à l'implication de beaucoup d'adultes dans des projets d'écoute et de prévention, et en particulier des enseignants, est la volonté de ne pas sortir de ce pour quoi ils ont été formés, pour quoi ils sont payés : enseigner. Outre la relecture collective et accompagnée des textes officiels qui définissent les missions de l'enseignant, il convient pour les initiateurs du projet d'alléger la part individuelle de l'implication, de chercher aussi souvent que possible les convergences avec la discipline, de permettre la diffusion des pratiques plus citoyennes à l'intérieur de l'établissement mais aussi les réussites extérieures, de susciter les réflexions collectives à l'intérieur d'équipes variées, du conseil de classe, au conseil d'enseignement, à des groupes plus ouverts, à tous les volontaires, de toutes les catégories. Permettre les échanges pour permettre aux individus de se réassurer ou de se remettre en question, de partager les difficultés, les échecs. L'institutionnalisation de temps et d'outils de communication, le respect des choix individuels de degrés dans l'engagement sont des garanties pour la réussite d'actions pour lesquelles il faut miser sur le temps. L'urgence de certaines situations n'empêchent pas que pour la majorité des adultes les transformations à opérer seront longues et difficiles et devront être elles aussi, aidées, écoutées.

Collège de l'Anglée - Sainte Hermine (85)

Instituer un point-rencontre régulier et obligatoire

Personne-contact : Pierre PIANEZZA, principal.

Cette action a été mise en place dans le souci d'apporter un supplément d'écoute aux élèves, de les informer et ainsi de prévenir la violence et les conduites déviantes. Elle s'adresse à tous les élèves de 4ème et 3ème. Une classe inutilisée, avec sièges et tables disposées en demi-cercles, accueille une fois par mois, des demi-classes (groupes mixtes de douze élèves), sur le temps scolaire (cours, étude) et de manière obligatoire. Deux adultes, un homme et une femme (un professeur d'E.P.S, un de biologie, l'infirmière scolaire, le médecin scolaire, deux mères d'élèves exerçant des professions paramédicales) animent ces séances. Les élèves peuvent avoir préparé des questions écrites qui permettent de lancer le débat. Le plus souvent, les échanges se font uniquement à l'oral et les adultes peuvent apporter les informations qui manquent. Les thèmes abordés touchent à la sexualité, la prévention des M.S.T, à la violence verbale et physique, au respect des biens collectifs et privés, aux drogues et à l'alcoolisme. Dans l'année, deux concertations de tous les intervenants adultes permettent de faire la synthèse des questions posées, de repérer les centres d'intérêt, d'envisager des évolutions du dispositif par l'analyse des réussites et des difficultés. L'amélioration du comportement général de certains élèves serait un indicateur de l'efficacité de l'action.

Collège Quéral - Pont-Château (44)

Deux actions en place

L'heure Vie scolaire

Personne-contact : Sylvie TORDJMAN, C.P.E.

Cette action s'est fixée comme objectif d'amener les jeunes à s'impliquer. Elle répond aussi au besoin de disposer d'un temps Vie scolaire hors des apprentissages disciplinaires. Elle concerne tous les élèves de 5ème, une heure par semaine. Les séances sont animées par les personnels Vie scolaire et des intervenants extérieurs au collège. La variété des approches et la mise en activité de l'élève sont des priorités : les exposés alternent avec les débats, les ateliers, les travaux de groupes. Chaque trimestre est consacré à un thème : vie de l'établissement, orientation et projet d'éducation sociale et culturelle. On a noté une meilleure remontée des informations. Certains élèves ont pu prendre des initiatives. Par ailleurs, un sondage par questionnaire fait ressortir l'intérêt pour l'expérience en particulier pour l'adaptation du règlement intérieur en bande dessinée, les activités autour de l'orientation et les découvertes culturelles.

Passeport Santé- Sécurité

Cette action se propose de prévenir les conduites à risques, à travers un processus de sensibilisations et d'actions échelonnées sur les quatre années du collège dans les domaines de la prévention routière et de la santé. Elle concerne tous les élèves, de la 6ème à la 3ème, avec, dans chacun des deux domaines, des thèmes spécifiques à chaque niveau. Tous les enseignants, tout le personnel du collège, des parents, de nombreux intervenants extérieurs contribuent à cette formation. Il s'agit d'un P.A.E qui a bénéficié d'un stage de formation en 96-97. Pour une part, il s'agit de participation à des actions municipales, nationales, européennes avec des partenariats nombreux et, de manière complémentaire, chaque discipline contribue à la formation, à raison de deux ou trois heures, dans l'année, au minimum. Un tableau croisant les objectifs disciplinaires et ceux de l'action de prévention permet à chaque enseignant de prendre sa place dans le projet sans abandonner ses objectifs disciplinaires. Dans le cadre de la prévention routière, on aborde de nombreux thèmes : le code de la route, la conduite accompagnée, les risques liés à l'alcool, la réglementation pour les deux-roues, la conduite à tenir en cas d'accident, à la fois par des informations, des expositions mais aussi par des démonstrations d'accidents, de désincarcération, par l'utilisation d'un deux-roues motorisé, l'expérience de la voiture-tonneau...

Pour le volet santé, l'importance du sommeil, de l'équilibre alimentaire, du petit déjeuner, les risques liés au tabagisme, à l'alcoolisme, aux M.S.T., aux drogues et aux médicaments, mais aussi les gestes qui sauvent sont autant de thèmes abordés au cours des quatre années, en relation avec l'autre volet, la prévention routière quand cela est possible.

A la fin de chaque année scolaire, l'équipe valide un volet du passeport Santé-Sécurité qui suit l'élève dans sa scolarité. Les élèves obtiennent l'attestation routière et brevet de sécurité routière, ce qui est une autre manière de valoriser une formation longue, progressive, étalée dans le temps. Un autre point très positif du projet, c'est son rôle fédérateur : toute la communauté scolaire est concernée et s'investit. D'autre part, l'établissement s'ouvre, pour mener à bien cette action, largement sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales.

Collège Pierre Mendès-France - La Châtaigneraie (85)

Suivre et écouter les élèves en détresse

Personnes contacts : M. LEVRAUD, Mme PINAUDEAU

Cette action a pour but d'offrir un suivi personnalisé et une écoute à la quarantaine d'élèves qui, chaque année, à un moment ou à un autre, se retrouvent en situation de grave difficulté. L'absence d'assistante sociale scolaire et la présence hebdomadaire de l'infirmière une seule journée rendent indispensable la constitution d'un petit groupe de personnes formellement identifiées comme plus particulièrement chargées de l'observation et l'écoute. Le suivi pédagogique et les écoutes et aides ponctuelles ont en effet montré leurs limites. Il s'agit de repérer le plus tôt possible les situations de détresse, par un dépistage individuel personnalisé systématique et de pouvoir répondre à des demandes de suivi personnalisé. Ce groupe est constitué de volontaires : le principal, le conseiller principal d'éducation, l'infirmière, le médecin, la secrétaire, l'agent d'accueil et des professeurs. Il suit, à sa demande, une formation préalable à la mise en place du dispositif sur les techniques d'entretien et les situations d'élèves en difficultés. Le projet est d'instituer un lieu neutre (différent de l'infirmerie, de la salle de classe, de la vie scolaire...) clairement identifié comme lieu de parole et d'écoute, garantissant la confidentialité. Une information sur le dispositif, la liste des adultes-relais sera largement diffusée auprès de toute la communauté scolaire. Le jeune aura ainsi, s'il en ressent le besoin, la possibilité de choisir un adulte-relais parmi la liste et pourra demander un entretien, pour, dans une relation duelle, se confier et/ou demander de l'aide. L'adulte-relais aura toujours le souci d'orienter le jeune, avec son accord, vers l'expert, qui, dans ou en dehors du collège, pourrait lui proposer l'aide la plus efficace. Pour que ce lieu d'écoute puisse vraiment être pleinement efficace, plusieurs conditions semblent indispensables : la création d'une structure d'écoute et de parole pour les adultes ayant à prendre en charge des élèves, une formation continue pour tout le groupe et l'ouverture vers l'extérieur avec, si possible, la mise en place d'un comité d'environnement social.